



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (RECYCLAGE)

Public Concerné

Personne volontaire pour porter secours en cas d'accident et présentant une attestation de formation initiale et le cas échéant de recyclage.

Objectif

- Actualiser ses compétences pour toujours agir efficacement face à une situation d'accident en préservant l'état de la victime dans l'attente de secours organisés.

Formateur

- Le formateur est titulaire d'un agrément du Gouvernement de Nouvelle Calédonie conformément à l'arrêté n° 2013-2105/GNC du 6 août 2013 relatif aux conditions d'agrément des formateurs en secourisme du travail

Contenu de la formation (1 journée) :

A défaut de programme imposé dans le code du travail, il sera respecté le programme INRS (référentiel de base pour les agréments des formateurs).

- Révision du programme théorique.
- Rappel des gestes de survie.
- Approfondissement des connaissances sur les risques spécifiques de l'entreprise





Méthodes pédagogiques

Réalisation de la formation par un moniteur SST INRS.

- Théorie : exposé-débat,
- Pratique : mises en situation.

Fournitures

- Il n'est pas fourni de livret pour le recyclage ; les stagiaires doivent venir avec leur livret de formation initiale.
- Pour les personnes réussissant l'évaluation : attestation de formation, carte secouriste INRS.

Budget

73 500 CFP HT pour un groupe de maximum 10 stagiaires pour une formation intra-entreprise

